



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2017-38**

**Objet : Délibération portant Décision Modificative n°1 sur le Budget Principal 2017**

Conseillers en exercice	30	Pour	28
Conseillers présents	23	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	5		
Suffrages exprimés	28		
Date de convocation	06/X/2017	L'an 2017, le 17 octobre à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle de la Fontaine à Tresses, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Date d'affichage	06/X/2017		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Christian SOUBIE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan		Alain BARGUE
Evelyne LAVIE	Sallebœuf		Marc AVINEN
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		
Florent LODDO	Pompignac		Françoise IMMER
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac		Bernard CROS
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux		Frank MONTEIL

19 OCT. 2017

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20171018-D2017-38-DE  
Date de réception préfecture : 18/10/2017

N° 2017-38

**Objet : Délibération portant Décision Modificative n°1 sur le Budget Principal 2017**

Vu la nomenclature budgétaire dite M14

Considérant les travaux de la commission compétente 3 octobre 2017

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 3 octobre 2017

Rapport de synthèse :

Afin de pouvoir réaliser les travaux de voirie d'un montant total de 526 307.62 € TTC (tranche ferme 367 682.11 € TTC + tranches optionnelles 158 625.51 € TTC) et régler la maîtrise d'œuvre associée, il est nécessaire d'ajouter 40 000 € sur cette opération.

Il est ainsi proposé d'ajouter des crédits à l'opération 105 (voirie communautaire) en utilisant des crédits disponibles sur l'opération 102 (zone d'activités).

L'ensemble serait régularisé comme suit :

Désignation	Dépenses
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Opération 102 - article 2138	-40 000,00 €
Opération 105 - article 21752	40 000,00 €
<b>Total Investissement</b>	- €

Après avoir entendu l'exposé de Christian Soubie, animateur de la Commission « Finances – Mutualisations »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la Décision Modificative n°1 comme suit :

Désignation	Dépenses
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Opération 102 - article 2138	-40 000,00 €
Opération 105 - article 21752	40 000,00 €
<b>Total Investissement</b>	- €

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 17 octobre 2017

Le Président

Pour extrait conforme

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20171018-D2017-38-DE  
Date de réception en préfecture 18/10/2017